



ATON-ATL

**LA GESTION DURABLE ET
ÉCOLOGIQUE DE L'EAU**

Organisme de formation professionnelle
enregistré auprès de la préfecture de la Région Alsace
sous le N° 4267 05548 67. Ceci ne vaut pas agrément de l'état.

76 rue du Haut Barr – F.67700 Saverne

Tel 03 88 91 23 12 - Email aton.atl@bbox.fr

Sarl au capital de 4000 €- N° TVA CE: FR614 797 679 98 -RCS Saverne 479 767 998

"L'EAU DOMESTIQUE » Pure ? Dynamisée ? Alcaline ? Hydrogénée ? 1 jour - 7 H - 15 septembre 2024

En présentiel à Saverne -Alsace

Programme de la formation

Contexte

Cette formation fait suite à la « Vision quantique de l'eau et de la vie cellulaire » qui donne les fondamentaux de physique (quantique!) et chimie pour bien comprendre comment fonctionnent tous les traitements physiques de l'eau qui y sont décrits.

Toutefois la formation « l'eau domestique » sera présentée de telle façon qu'il sera possible de faire l'impasse sur les compréhensions acquises lors de la formation « vision quantique », en les admettant comme des vérités.

Contenu :

Cette formation présente l'ensemble des utilisations domestiques de l'eau. Vous serez initiés aux techniques de purification de l'eau de boisson. Grâce à une approche intuitive de la physique quantique, il vous sera aussi possible de vous faire une idée sur le sens physique du mot « dynamisation » et quel peut en être l'intérêt, aussi bien pour l'eau de boisson que pour le traitement du tartre. Vous découvrirez ce que sont les eaux basiques et (ou) hydrogénées. Et pour l'ambiance, intérieure comme extérieure, nous parlerons aussi de l'eau pour le jardinage, de fontaines et de plans d'eau...

Public :

Toute personne qui se pose des questions sur l'eau, la dynamisation et toutes les techniques associées. Cette journée peut servir d'initiation aux professionnels de l'eau, qui souhaitent se réorienter vers le « durable et écologique ».

Niveau de connaissances préalables :

Ouverture d'esprit et émerveillement, et ne pas avoir peur de faire un peu de « technique ».

Objectifs pédagogiques :

Permettre aux stagiaires de clarifier leurs idées sur

- Quelques propriétés de l'eau : acide / base ; oxydoréduction ; minéralisation, dureté conduction / résistance.
- Ce que recouvre le mot dynamisation du point de vue mythe et du point de vue physique
- Techniques pour purifier et dynamiser l'eau de boisson.
- Techniques pour obtenir une eau sanitaire de réseau douce et agréable au toucher

- Importance écologique du plan d'eau (même tout petit) au jardin, ou sur le balcon.

Compétences visées :

Les compétences acquises seront fonctions des connaissances de départ, et de l'assimilation du cours. La compétence 1 sera acquise sans problème, mais la compétence 4 demandera des compétences complémentaires acquises par ailleurs.

1. Être capable de dynamiser son eau
2. installer un (micro) plan d'eau extérieur et le gérer de façon adaptée
3. Être capable de comprendre l'offre d'un professionnel sur les traitements de l'eau et poser les bonnes questions.
4. Être capable de choisir du matériel de traitement de l'eau et de l'installer soi-même.

Programme

Traitement et dynamisation de l'eau de boisson

- L'eau et la réglementation.
- L'eau et ses propriétés :
 - ◆ Minéralisation,
 - ◆ Dureté
 - ◆ Notion de pH,
 - ◆ Pouvoir oxydant / antioxydant,
- Aperçu de bio-électronique de Vincent et le pouvoir de l'eau hydrogénée.
- La purification de l'eau de boisson :
 - ◆ Types de filtrations / efficacité
 - ◆ Des prix et les budgets à prévoir selon les technologies.
- Dynamiser l'eau pour la boisson, et pour traiter le tartre :
 - ◆ Le sens physique de la dynamisation.
 - ◆ Dynamisation et information
 - ◆ Traiter le tartre :
 - x principe
 - x quelques appareils.
- Fontaines et plan d'eau :
 - ◆ Entretien la santé et la biodiversité.

Travaux pratiques :

- Mesure de pH, pouvoir oxydant, dureté, minéralisation de l'eau du lieu
- Présentation de matériel type
- Démonstration de dynamisation réalisable facilement chez soi.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

Moyens pédagogiques :

- Au début de la journée, les stagiaires recevront un support de cours qu'il est conseillé de compléter par des notes.
- La journée comprend environ 4h30 de cours théoriques, 1h30 de travaux pratiques et 2 heures d'échanges avec la formatrice.
- Travaux pratiques : démonstrations.

Moyens d'encadrement :

La formation est assurée par Mme Sylvie Réant ingénieur chimiste ENSCP, Master2 en biologie, qui travaille depuis plus de 30 ans sur différentes problématiques liées à l'eau. Après avoir travaillé environ vingt ans dans l'industrie en tant qu'ingénieur conseil dans les appareils à pression et dans le traitement de l'eau, elle a créé la société Aton Atl en 2005 pour travailler dans la gestion écologique de l'eau. Elle a été formée à la physique quantique et ses applications à la biologie, durant 4 années, de 2010 à 2014, par Marc Henry, Professeur des Universités. Elle a progressivement orienté son activité vers des formations techniques très novatrices sur la physique quantique appliquée à la biologie, au traitement de l'eau ou encore à l'agriculture. Aton-atl est devenu un organisme de formation enregistré au DataDoc..

Matériel :

- Salle de cours équipée d'un vidéoprojecteur,
- Appareils de mesure concernant l'eau : pH , Red-Ox, Conductivité,
- Matériel pour dynamiser
- Matériel de filtration de l'eau à titre d'exemple.

Horaires :

9h-17h00. Accueil à partir de 8h45. Une pause déjeuner de 1h00 est prévue à mi journée. Soit un total de 8h de cours sur la journée.

Lieu :

67700 - Saverne

Modalités d'inscription

Date limite pour le tarif préférentiel : 17/07/2024

Date limite d'inscription : 22/0/2024

Le nombre de places est limité à 8.

Les pré-inscriptions sont prises par mail ou téléphone.

Aton-Atl vous fait parvenir une convention de formation par mail dans les 3 jours suivant votre pré-inscription. La convention de formation **doit être complétée, signée et renvoyée impérativement dans les 3 jours suivant** la réception.

Modalités financières :!

Tarif normal : 200 €

Tarif préférentiel pour toute inscription au plus tard le 17/07/2024, acompte expédié à réception de la convention, cachet de la poste faisant foi: **140 € TTC.**

Tarif réduit 50 % de réduction sur le tarif normal, maximum 1 place par 7 inscrits au tarif préférentiel, pour :

- Les étudiants : Moins de 28 ans et présentation d'un justificatif (carte d'étudiant),
- Bénéficiaires de la CMU ou CMUC ou ayant un revenu déclaré inférieur ou égal ou RSA ,avec possibilité d'étalement du paiement, sur présentation d'un justificatif,
- Les personnes ayant déjà assisté à la formation vision quantique et souhaitant approfondir.

Nota : Les montants ci-dessus ne sont pas assujettis à la TVA.

Modalités financières, prise en charge de la formation par un OPCO :

Cette possibilité existe pour cette formation, si elle est suivie conjointement avec la formation vision quantique les 13 et 14 septembre 2024. Nous contacter spécifiquement pour cette option, nous vous mettrons en contact avec notre partenaire qui fera parvenir un devis à adresser à votre OPCO.

Nota : Les montants ci-dessus ne sont pas assujettis à la TVA.

Caution et Acompte

Un chèque de caution de **44€**, tiré sur une banque française est demandé pour toute validation de l'inscription. Pour les francophones n'ayant pas de compte bancaire en France, la caution sera payée par virement. Conformément à la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014, vous disposez d'un **délaï de rétractation de 14 jours** à compter de la signature de la convention de formation. Les personnes inscrites avant le 03/07/2024 pourront désister sans frais jusqu'au 17/07/2024.

A l'échéance de ces 14 jours, le chèque de caution devient un acompte, et, en cas de désistement ultérieur, celui-ci sera conservé intégralement par Aton-Atl pour couvrir les frais engagés.

En cas de rétractation ou d'annulation de la formation par Aton Atl, le chèque d'acompte sera rendu et l'acompte payé par virement intégralement remboursé. Aucune autre somme ne sera due.

Aucun remboursement d'acompte ou de caution n'est effectué pour tout désistement moins de 14 jours avant le début de la formation, quelle que soit la date d'inscription, même si les 14 jours de rétractation ne sont pas écoulés.

Modalités de paiement

Le chèque d'acompte est encaissable au plus tôt 5 jours avant la formation et le solde est payable par chèque le jour de la formation, ou par virement 5 jours avant la formation.

Renseignements et inscription auprès de Sylvie Henry Réant : 06.22.18.71.96 - 03.88.91.23.12 - aton.atl@laposte.net